

Super Plus

Shampooing alcalin

Détergent alcalin liquide moussant pour l'élimination d'encrassements tenaces sur des surfaces qui résistent à l'alcali.

Applications:

- **le nettoyage de véhicules:** le nettoyage de l'extérieur et des moteurs de voitures dans une station libre-service ou au moyen d'un appareil de nettoyage à haute pression. Le produit peut être utilisé pour tous les programmes des stations de lavage.
- **le nettoyage industriel:** le nettoyage de saletés huileuses ou graisseuses sur des surfaces métalliques.

Avantages:

- **puissance de nettoyage très importante** ↪ grâce à l'adaptation optimale du détergent à la machine de nettoyage; ↪ grâce à la mousse très attachante, les salissures se décolent très facilement.
- **économique** ↪ grâce à la bonne solubilité dans l'eau (rapport prix-prestation) ↪ peu d'entretien et de réparations à effectuer sur les machines de nettoyage grâce aux inhibiteurs de dépôts de calcaire et de corrosion.
- **pour une sécurité et une protection optimale** ↪ pour l'environnement grâce à la biodégradabilité des éléments constitutifs qui peuvent être traités comme des déchets, emballage en PE; ↪ pour des machines de nettoyage grâce au Corrosieblocker pour un usage prolongé ↪ pour des surfaces vernies, testé par des instituts agréés.

Usage:

Important: ne jamais utiliser sur des surfaces vernies chaudes. Ne jamais laisser dessécher la solution du produit. Toujours bien rincer la surface après le nettoyage. En cas d'usage d'eau de ville, essuyer la surface après le nettoyage à l'aide d'une peau de chamois pour éviter les taches. La concentration maximale pour des surfaces vernies s'élève plus ou moins à 1%. Éviter les concentrations trop élevées!

Appareils de nettoyage à haute pression: aspirer directement le produit pur ou une solution jusqu'à 1:10. Station libre-service: selon le type d'installation, appliquer le produit pur ou une solution de 1:10. Concentration recommandée dans le jet de pulvérisation: 0,1 à 0,5 %.

Valeur pH: 10,5 (solution de 1% dans de l'eau de ville ayant une dureté de 20° DH)

Commandes: 10 l - art.n° 81170, 25 l - art.n° 81220, 220 kg - art.n° 81083, 1000 kg - art.n° 81093

Remarques: Composition: <5% tensio-actifs non-ioniques, <5% tensio-actifs anioniques, <5% silicates, 5-15% NTA, produits anticalcaires, matières auxiliaires.

ALTO Deutschland GmbH
Guido-Oberdorfer-Str. 2-8
89287 Bellenberg

N° de tél. +49(0)180/ 5 37 37 37
N° de fax +49(0)180/ 5 37 37 38
email: info@wap-online.de
http://www.wap-online.de.

Fiche de données de sécurité

selon 91/155/CEE

Date d'impression : 22.07.2003

revue le : 22.07.2003

1 Identification de la substance/préparation et de la société/entreprise

- **Identification de la substance ou de la préparation**
- **Nom du produit** ALTO Super Plus
- **Producteur/fournisseur :**
ALTO Deutschland GmbH
Guido-Oberdorfer-Straße 2-8 Telefon: +49 7306/72-0
D - 89287 Bellenberg Telefax: +49 7306/72-316
- **Service chargé des renseignements :**
Centre Anti-Poisons
Hôpitaux Universitaires
de Strasbourg
BP 426 Tel:0033/3 88 37 37 37
67091 Strasbourg Fax:0033/3 88 11 54 75
- **Renseignements en cas d'urgence :**
En cas d'urgence appeler le centre antipoison le plus proche

2 Composition/informations sur les composants

- **Caractérisation chimique**
- **Description :**
Mélange effectué à partir des matériaux mentionnés ci - après et avec des additifs non dangereux.

Composants contribuant aux dangers:

5064-31-3 nitrilotriacétate de trisodium	5-15 %
Xn; R 22-36	
EINECS: 225-768-6	
nonionic tensid	1-5 %
Xn; R 22-41	
10213-79-3 Disodium metasilicate, Pentahydrate	1-5 %
C; R 34	

- **Indications complémentaires :**
Le libellé des phrases de risque mentionnées est à apprendre dans le chapitre 16

3 Identification des dangers

- **Principaux dangers:** Xi Irritant
- **Indications particulières sur le danger pour l'homme et l'environnement:**
Le produit est à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive commune de classification pour les préparations de la CE" dans la dernière version valable.
R 36 Irritant pour les yeux.
- **Système de classification :**
La classification correspond aux listes CEE actuelles, mais est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

4 Premiers secours

- **après inhalation :**
Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- **après contact avec la peau :**
En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.
- **après contact avec les yeux :**
Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

- **après ingestion** : Si les troubles persistent, consulter un médecin.

5 Mesures de lutte contre l'incendie

- **Moyens d'extinction:**
Adapter les mesures de protection dans la lutte contre l'incendie à l'environnement.
- **Equipement spécial de sécurité :**
Aucune mesure particulière n'est requise.

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle:

- **Les précautions individuelles:** Non nécessaire.
- **Mesures pour la protection de l'environnement :**
Diluer avec beaucoup d'eau.
- **Méthodes de nettoyage/récupération :**
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

7 Manipulation et stockage

- **Manipulation :**
- **Précautions à prendre pour la manipulation:**
Aucune mesure particulière n'est requise.
- **Préventions des incendies et des explosions:**
Aucune mesure particulière n'est requise.

- **Stockage :**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :**
Aucune exigence particulière.
- **Indications concernant le stockage commun :** non nécessaire
- **Autres indications sur les conditions de stockage :**
Tenir les emballages hermétiquement fermés.

8 Contrôle de l'exposition/protection individuelle

- **Equipement de protection individuel :**
- **Mesures générales de protection et d'hygiène :**
Tenir à l'écart de produits alimentaires, de boissons et de nourriture pour animaux.
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau
- **Protection respiratoire :** non nécessaire.
- **Protection des mains :**
Gants de protection.
Le matériel des gants doit être imperméable et résistant contre le produit / la substance / la préparation.
En raison de tests manquants, une recommandation pour le matériel de gants pour le produit / la préparation / le mélange des produits chimiques ne peut pas être donnée.
Choix du matériel des gants sous observation des durées de percement, rates de perméabilité et de la dégradation.
- **Matériel de gants.**
Le choix d'un gant approprié n'est non seulement dépendant du matériel, mais aussi d'autres critères de qualité, et différent pour chaque fabricant. Puisque le produit représente une préparation à partir de plusieurs substances, la résistance des matériaux de gants ne peut pas être calculée d'avance et doit être contrôlée avant l'utilisation.
- **Temps de pénétration du matériel de gants.**
La durée de percement exacte est à savoir par le fabricant des gants de protection et à respecter.
- **Protection des yeux :** Lunettes de protection hermétiques.

9 Propriétés physiques et chimiques

- **Indications générales.**

- **Forme :** liquide
- **Couleur :** Violet
- **Odeur :** caractéristique

	<u>valeur/gamme</u>	<u>unité</u>	<u>méthode</u>
•			
• Modification d'état			
• Point de fusion :			non déterminé
• Point d'ébullition :			100 ° C
• Point d'éclair :			101 ° C
• Température d'inflammation :			200 ° C
• Auto-imflammation :			Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
• Danger d'explosion			Le produit n'est pas explosif.
• Pression de vapeur :	à 20 ° C		23 hPa
• Densité :	à 20 ° C		1,087 g/cm ³ ;
• Solubilité dans/miscibilité avec l'eau :			entièrement miscible
• Valeur du pH :	à 20 ° C		10
• Teneur en solvants :			
• solvants organiques			0,0 %
• Teneur en substances solides :			17,8 %
10 <u>Stabilité et réactivité</u>			
• Décomposition thermique / conditions à éviter :			Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
• Réactions dangereuses			Aucune réaction dangereuse connue.
• Produits de décomposition dangereux :			Pas de produits de décomposition dangereux connus.
11 <u>Informations toxicologiques</u>			
• Toxicité aiguë :			
• Effet primaire d'irritation :			
• de la peau :			Pas d'effet d'irritation.
• des yeux :			Provoque des irritations
• Sensibilisation :			Aucun effet de sensibilisation connu.
• Indications toxicologiques complémentaires :			Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants : Irritant
12 <u>Informations écologiques</u>			
• Indications générales :			Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre) : polluant Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou la canalisation. Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol. Ne doit accéder ni à la nappa phréatique, ni aux eaux naturelles Les solutions diluées peuvent être rejetées dans une stations d'épuration.
13 <u>Considérations relatives à l'élimination</u>			
• Produit :			
• Recommandation :			Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
• Emballages non nettoyés :			

- **Recommandation** : Evacuation conformément aux prescriptions légales.
- **Produit de nettoyage recommandé** :
Eau, éventuellement avec addition de produits de nettoyage.

14 Informations relatives au transport

- **Transport par terre ADR/RID et RTMDR/RTMDF (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) (transfrontalier/domestique)** :
- **Classe ADR/RID-RTMDR/F (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train)** :
-
- **Transport maritime IMDG (ordonnance sur le transport de produits dangereux)** :
- **Polluant marin** : Non

15 Informations réglementaires

- **Marquage selon les directives CEE** :
Le produit est classé et identifié suivant les directives de la Communauté européenne / la " GefStoffV " = la Réglementation sur les Produits dangereux
- **Lettre d'identification et caractérisation de danger du produit** :
Xi Irritant
- **Phrases R** : 36 Irritant pour les yeux.
- **Phrases S** :
2 Conserver hors de portée des enfants.
25 Éviter le contact avec les yeux.
26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
37/39 Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage.
46 En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
56 Éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.
- **Prescriptions nationales** :
- **Classe de pollution des eaux** :
Classe de danger pour l'eau 2 (Classification propre) (classe de pollution des eaux 2) : polluant

16 Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- **Phrases R importantes**:
22 Nocif en cas d'ingestion.
34 Provoque des brûlures.
36 Irritant pour les yeux.
41 Risque de lésions oculaires graves.
- **Service établissant la fiche technique** :
Service Produits de nettoyage et d'entretien